

Vers une remise en cause de la gratuité pour les seniors

La menace se précise pour les plus de 65 ans, qui bénéficient dans de nombreux réseaux de province de la gratuité des transports en commun. L'UTP, qui représente les entreprises du secteur, et le GART (regroupant les élus en charge des transports) préconisent pour redresser les comptes « *la mise en place d'une tarification*

non plus basée sur le statut des individus mais sur leurs revenus ». Un professionnel confirme : « *La gratuité systématique pour les seniors, ça n'a plus de sens aujourd'hui.* » Les tarifs sociaux seraient délivrés sur la base des déclarations comme le fait Strasbourg depuis 2010. A Paris, la gratuité totale pour les plus de 65 ans a été supprimée l'an dernier.